



INDEX EGALITE PROFESSIONNELLE 2023

L'index égalité professionnelle a été instauré par la loi n° 2023-623 du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique.

Sa déclinaison dans la fonction publique hospitalière est fixée par deux décrets en date du 21 octobre 2024 :

- décret du 21 octobre 2024 relatif à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique hospitalière.
- décret du 21 octobre 2024 fixant les modalités de calcul des indicateurs définis à l'article 1er du décret du 21 octobre 2024.

Cet index permet de mesurer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes à travers 4 ou 5 indicateurs sous la forme d'une note sur 100. Les établissements dont la note est inférieure à 75 points sont tenus de fixer et publier leurs objectifs de progression de chacun de ces indicateurs.

Indicateurs	Taux	Points
Indicateur 1 : Ecart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les fonctionnaires et les praticiens hospitaliers	2.8	37
Indicateur 2 : Ecart global de rémunération entre les femmes et les hommes pour les agents contractuels et les praticiens contractuels	0.5	30
Indicateur 3 : Ecart de taux de promotion de corps entre les femmes et les hommes	100	0
Indicateur 4 : Ecart de taux de promotion de garde entre les femmes et les hommes	0	15
Indicateur 5 : Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les 10 agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations	Non soumis	Non soumis
Note finale		82
Note finale après proratisation		96



Votre confiance nous engage

Résidence Prosper Mathieu – Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
21 Chemin des Garrigues - 84230 Châteauneuf du Pape – Tél.: 04 90 83 71 57 – Fax.: 04 90 83 51 32
E-mail : direction@residenceprospersmathieu.fr – www.prosper-mathieu.com

